

AKTUELL

DÉONTOLOGIE

Pas étanche

Luc Caregari

Du passage au privé jusqu'aux voitures de fonction : tout semble réglé par le nouveau code de déontologie pour ministres. Pourtant, en y regardant de près, il reste des marges assez grandes pour que d'éventuels malhonnêtes puissent continuer de passer à travers les mailles du filet.

Si assommer des journalistes durant une conférence de presse était une discipline olympique, le ministre de la Justice, Felix Braz, aurait sûrement droit au podium. Lors de la présentation de son « Projet de règlement grand-ducal fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement et leurs devoirs et droits dans l'exercice de la fonction », il a en effet consacré une heure et demie à égrener tous les éléments et commenter in extenso les 27 articles de son texte.

Certes, il faut prendre en compte l'importance du thème et la pertinence des explications. Pourtant, le règlement grand-ducal proposé par Felix Braz n'est pas sans failles. D'abord, une question se pose : pourquoi un règlement grand-ducal et pas une loi ? C'est aussi ce que veut savoir le CSV dans une question parlementaire. Or, pour Braz, « un règlement grand-ducal suffit en tant que base légale. De plus, il présente l'avantage d'être très flexible, vu qu'il peut être adapté en quelques semaines, tandis que changer une loi est un processus beaucoup plus laborieux ». Et d'ajouter que, avec ce règlement, la déontologie au niveau du gouvernement s'est donné des règles contraignantes, contrairement aux règles de l'ancien gouvernement qui n'étaient qu'un simple texte publié au mémorial.

Et il est vrai que, à la première lecture, le règlement grand-ducal, même s'il s'est inspiré du vieux texte, apparaît plus sévère. Alors qu'avant la formulation était « les membres du gouvernement s'abstiennent » de faire ceci ou cela, le règlement stipule clairement des interdictions. Pourtant, il reste des nébuleuses, comme le comité d'éthique. La façon dont il est constitué est telle qu'il ne peut dépendre d'un gouvernement, à cause d'un roulement qui rend impossible des tripatouillages. Par contre, il ne dispose pas de la possibilité de s'autosaisir et il n'est pas précisé si ses avis sont contraignants ou non. Quant à la transparence, il faut admettre

que le texte concernant les ministres va plus loin que celui appliqué aux députés. Les membres du gouvernement doivent déclarer leurs activités rémunérées des dix dernières années avant de prêter serment, tout comme toutes leurs participations financières dans des entreprises - cela vaut aussi pour le conjoint-e-s des ministres. Pourtant, une exception est faite pour une spécialité bien de chez nous : les parts de fonds communs de placement, « vu qu'elles ne représentent pas un intérêt dans le capital d'une entreprise ». Pourtant, un ministre des Finances, par exemple, qui aurait placé lui-même de grandes sommes dans des fonds pourrait être tenté de ne pas s'attaquer à cette industrie à cause de ses intérêts privés et non déclarés.

Frieden aurait bien pu aller à la Deutsche Bank.

Une autre faille se situe dans le chapitre « Sortie de mandat ». S'il est clairement écrit que, pendant deux ans (une période assez longue par rapport aux autres pays d'ailleurs), « il est interdit aux anciens membres du Gouvernement d'utiliser ou de divulguer des informations non accessibles au public obtenues lors de leur fonction », cela ne constitue pas une interdiction de passer dans le privé. C'est-à-dire, comme Felix Braz l'a admis, que même si ce règlement s'appliquait à Luc Frieden, celui-ci aurait pu rejoindre la Deutsche Bank - avec comme seule différence que pendant 24 mois il aurait dû faire très attention à ne pas utiliser les informations obtenues lorsqu'il était encore ministre de la place financière. Le chapitre sur l'« utilisation des ressources », des voitures de fonction aussi donc, a le mérite d'être clair et de légaliser a posteriori l'exploit de la secrétaire d'Etat Francine Closener, qui avait provoqué le premier « scandale » du nouveau gouvernement en partant en vacances de ski avec sa voiture ministérielle.

Finalement, le règlement de déontologie pour ministres reste très luxembourgeois : d'un côté on rattrape un de nos éternels retards, de l'autre on ne saisit pas l'occasion pour effacer toutes les fautes. Un pas en avant, deux en arrière, comme le veut la tradition.

SHORT NEWS

Why? Wir wissen's jetzt!

(lm) - Warum ist Etienne Scheider neben der Wirtschaft auch für die Armee zuständig, wo doch die beiden Bereiche anscheinend nichts miteinander zu tun haben? Die Weitsichtigkeit dieser Entscheidung erkennen wir jetzt, wo der Minister zwei Fliegen mit einer Klappe schlägt: Um seine Nato-Pflicht zu erfüllen, will Luxemburg Kommunikationskapazitäten auf einem Satelliten beisteuern und so zugleich die Firma SES und den Standort stärken. Bisher unerwähnt geblieben ist der zusätzliche Vorteil, dass Satelliten höher fliegen und schwerer abzuschießen sind als Flugzeuge. Immerhin hat Luxemburg bisher der Nato den Gefallen getan, Awacs-Maschinen zu immatrikulieren, damit sich diese an - zum Teil völkerrechtswidrigen - Kriegen beteiligen konnten. Allerdings steht Schneiders Vorhaben im Gegensatz zum Dogma der Sparpolitik, aufgrund dessen man eigentlich schon längst die teure Airbus-Transporter-Bestellung hätte canceln müssen. Dass wir eine Mitte-Links-Koalition brauchen, um endlich der Nato-Forderung nach höheren Militärausgaben nachzukommen, wer hätte das gedacht?

Déi Lénk : plus proactifs

(lc) - Lors de leur conférence de presse sur le bilan de la première session parlementaire sous le « nouveau régime », les deux députés Serge Urbany et Justin Turpel ont dressé - comme on pouvait s'y attendre - un bilan plutôt mitigé. C'est surtout la transparence tant promise qui fait défaut : « Le gouvernement n'est pas si disponible qu'il prétend », a expliqué Urbany en revenant sur les bourses étudiantes. Tandis que Turpel s'est dit choqué que les commissions parlementaires ignorent souvent les avis des syndicats et des chambres professionnelles quand ils discutent de réformes. Sinon, le parti Déi Lénk s'oppose sans surprise à la politique fiscale du gouvernement au nom de la « sélectivité sociale », tout comme il critique le fait que le gouvernement n'a nullement changé d'attitude face à la place financière et aux nouveaux produits lancés. En même temps, Déi Lénk prévoit de se donner dans le futur les moyens d'être plus proactif - au lieu de seulement réagir.

Enge nicht nur für die Uni

(rg) - In unserer Ausgabe vom 10.7. (woxx 1275) wurde die empfindlich verschlechterte Raumsituation angesprochen, die die humanwissenschaftliche Fakultät der Luxemburger Uni an ihrem neuen Standort in Belval erwartet. Wir hatten sie mit der Raumzuteilung für das Forschungsinstitut Ceps verglichen, das in Zukunft in demselben Gebäude untergebracht sein wird. Dabei konnte der Eindruck entstehen, dieses Institut sei gegenüber der Uni favorisiert, weil es mit rund 90 ForscherInnen über ein Areal verfügen soll, das im Falle der Uni für fast doppelt so viele MitarbeiterInnen ausreichen muss. Diese Darstellung ist insofern unpräzise, als beim Ceps auch noch anderes Personal beschäftigt ist als nur die 87 (Jahresschnitt 2013) ForscherInnen. Laut Jahresbericht 2013 arbeiten hier genau 130 Personen. PraktikantInnen oder wissenschaftliche „Gast“-Mitarbeiter, die zeitlich begrenzt dazustoßen, sind in dieser Zahl noch gar nicht enthalten. Insofern dürfte die befürchtete Enge auf der Uni-Etage sich von der Situation im Ceps-Stockwerk nicht gewaltig unterscheiden.

Berichtigung

(rw) - Im Artikel „Hyänen' und ‚Parasiten'“, der vorige Woche in der woxx erschien, konnte ein Fehler zwar noch in der Internet-Version, aber nicht mehr in unserer Papiaerausgabe berichtigt werden. Auf S. 10, Spalte 2 unten muss es heißen: „der Geschäftsfrau Marie Gerson“ statt „der jüdischen Geschäftsfrau Marie Gerson“. Der Familienname Gerson wurde in Luxemburg sowohl von christlichen wie von jüdischen Familien getragen. Marie Gerson war aber katholisch.